

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la Convocation : 5 juin 2023	
Date de l’Affichage : 15 juin 2023	
Conseillers en exercice :	14
Présents :	09
Votants :	11

Le 13 juin 2023

à 18 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Carole THOUESNY, Maire.

Étaient présents:

Mmes Valérie BEAUSEIGNEUR – Isabelle GRIFFOND-BOITIER - Corinne HOEFFEL - Myriam PETHITHORY - Pascale PION
MM Gérard BOICHOT - Olivier CARREY – Vincent NEDEY
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :**Absent**

Mmes Lysiane FRANCES-PY - Céline SCHWARTZ

MM. Didier BERÇOT - Daniel BERTHAUD - Jean-Pierre MUSSIO

Procurations :

Lysiane PY à Valérie BEAUSEIGNEUR

Daniel BERTHAUD à Carole THOUESNY

M. Gérard BOICHOT a été élu **secrétaire**.

OBJET: renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale

Le Maire rappelle que la commune adhère au réseau des communes forestières et à la démarche de certification de sa forêt au travers de PEFC Franche-Comté. Conformément aux statuts de PEFC Franche-Comté, il est nécessaire au terme d'une période de cinq ans de renouveler son adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

1. décide de renouveler son adhésion à PEFC Franche-Comté en :

- inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC Franche-Comté,
- approuvant le cahier des charges du propriétaire forestier (charte d'adhésion) et de s'engager à en respecter les clauses ;
- s'engageant à honorer annuellement les frais d'adhésion fixée par PEFC Franche-Comté au travers de l'appel à cotisation du réseau des Communes forestières.

2. demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de son adhésion à PEFC ;

3. autorise le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC Franche-Comté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DASLE, le 15 juin 2023

Madame le Maire, Carole THOUESNY

